

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse  
**Herausgeber:** Technique agricole Suisse  
**Band:** 77 (2015)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Sécurité

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Prévention en forêt : un thème brûlant !

Le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) a été fondé en 1954. Ruedi Burgherr en est le directeur depuis 1981. Nous avons eu l'occasion de discuter avec lui de l'importance et des nouveaux aspects de la prévention des accidents.

Ruedi Hunger, Ruedi Burgherr



**Ruedi Burgherr dans la pratique : le savoir-faire et la prévention des accidents ont la priorité absolue lors de travaux forestiers.** (Photos: Service de prévention des accidents dans l'agriculture)

avec un groupe de travail permanent qui compte aussi des représentants d'Economie forestière suisse, du Bureau de prévention des accidents (bpa) et de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

*En 2001, le SPAA lançait la campagne «Forêt privée : à l'instar des pros». Quel a été le déclencheur de cette campagne ? Est-elle encore actuelle ?*

Elle est pour sûr encore actuelle parce que les accidents dans les forêts privées sont toujours trop nombreux. Les organisations concernées se sont rencontrées en 1996 pour la première fois. Préoccupé par la mauvaise image de la forêt due au nombre élevé d'accidents, l'OFEV était également partie prenante. Les fournisseurs de tronçonneuses étaient également impliqués.

En 2000, juste après «Lothar», la campagne «Forêt privée : à l'instar des pros» a été lancée à l'occasion des journées de prévention du SPAA. Elle stipule que chacun doit être un «pro» dans ce qu'il fait. Le message principal est : «Fais seulement ce que tu sais faire ou forme-toi». Il en va de même pour l'équipement technique. Qui ne le possède pas doit renoncer ou ne faire que ce qui est possible avec les outils à disposition, qui peuvent être une simple hache ou un merlin.

*A quelles professions s'adresse la campagne «Forêt privée : à l'instar des pros» ?*

La campagne s'adresse à tous les propriétaires privés de forêts et à ceux qui travaillent comme non-professionnels en forêt. Le plus grand groupe cible provient de l'agriculture.

Couramment appelé SPAA, le Service de prévention des accidents dans l'agriculture a son siège à Schöftland (AG) et une filiale à Moudon (VD). La tâche de cette fondation privée est de promouvoir la sécurité et la protection de la santé dans l'agriculture.

*Technique Agricole : Depuis plus de 30 ans, la prévention des accidents est votre pain quotidien. Comment vous motivez-vous pour toujours vous investir autant ?*

**Ruedi Burgherr :** Lorsque j'ai commencé il y a 35 ans, le SPAA fonctionnait encore comme entreprise unipersonnelle. Entre-temps, je l'ai beaucoup modifiée et développée. La technique a changé et les domaines d'activité se sont élargis. Ainsi, nous travaillons aujourd'hui pour l'agriculture et pour d'autres branches. Parmi les clients de nos formations et de nos consultations, nous comptons des jardiniers, des fromagers, la Suva, des entreprises de construction et bien d'autres. Dans l'agriculture, on parle actuellement de prévention en général et non plus de prévention des accidents. Ce terme englobe la sécurité au travail, la prévention des accidents, l'ergonomie, de même que la protection et la promotion de la santé.

Ces tâches me passionnent. Elles me permettent d'utiliser mes compétences théoriques et pratiques. De surcroît, cette profession correspond à mes valeurs chrétiennes et à mes convictions, car nous sommes au service de la population agricole. On doit pouvoir continuer à se mobiliser lorsqu'on ne récolte pas de lauriers.

*Le SPAA s'occupe de la prévention des accidents exclusivement en agriculture et non de façon générale comme la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (Suva). Avez-vous des liens ou même une collaboration avec la Suva ?*

La Suva fait de la prévention dans ses domaines de compétences et peut ordonner des mesures, à la différence du SPAA, nous devons persuader nos clients. Elle se distingue aussi de nous en étant en même temps une assurance. Elle est représentée dans notre Conseil de fondation. En outre, certains groupes de travail communs se rencontrent, plutôt de manière sporadique. Quelques thèmes sont à coordonner, car nous proposons aussi des prestations aux entreprises assurées par la Suva. La collaboration la plus étroite s'effectue dans le domaine de la forêt,



Ruedi Burgherr,  
directeur du SPAA

*Quel est le contenu de cette campagne ?*

Celui qui travaille en forêt doit être suffisamment expérimenté et formé. Avant toute

intervention, il doit se poser les questions suivantes:

- « Suis-je capable d'exécuter ce travail en toute sécurité ? Suis-je assez équipé ? »
- « Puis-je acquérir les connaissances professionnelles nécessaires ? »
- « Dois-je donner le travail à faire à une entreprise qui l'effectue de manière professionnelle et en toute sécurité ? »

Qui doute de ses capacités devrait choisir la deuxième ou la troisième voie. Un tel mandat peut également être donné à une entreprise forestière ou à un agriculteur compétent et bien équipé.

Mieux vaut ne pas prendre de risques. En outre, les entreprises forestières sont souvent à même de reprendre le bois.

Qui effectue des travaux forestiers a besoin de connaissances minimales sur les

de la deuxième semaine, les cas spéciaux sont abordés. Une troisième semaine est réservée au débordage.

*Qui travaille en forêt doit disposer d'un équipement de protection individuelle complet (EPI). De quoi se compose-t-il ?*

Le port de l'équipement de protection individuelle en forêt ne dépend pas de la météo. Il est de rigueur, qu'il fasse sec, humide, chaud ou froid. L'EPI se compose:

- d'un casque forestier avec protège-ouïe et protège-face, éventuellement protège-nuque
- d'un polo ou une blouse haute visibilité
- de pantalons anti-coupure
- de bottes ou de chaussures forestières
- de gants
- de sous-vêtements de préférence fonctionnels

Ces dernières années, les vêtements forestiers ont été rendus beaucoup plus agréables à porter. Le confort des pantalons anti-coupure dépend du tissu extérieur, de la coupe, des poches et du tissu anti-coupure.

*Hormis la prévention pour les travaux forestiers, il existe d'autres domaines accidentogènes dans l'agriculture.*

*Lesquels sont-ils et comment agir ?*

Hélas oui. Je pense aux accidents d'enfants, aux renversements de tracteurs, aux chutes en hauteur, aux échelles défectueuses et aux accidents avec les machines, p. ex. à cause d'arbres à cardans mal protégés. Les brochures que le SPAA a éditées sur chacun de ces thèmes sont rassemblées dans le classeur « Prévention des accidents agricoles » qui devrait être présent sur chaque exploitation. Il est complété par un abonnement qui permet une actualisation des informations.

*Quel bilan tirez-vous pour 2014 en ce qui concerne la prévention des accidents ?*

Nous avons essentiellement fait de la prévention auprès de nombreux agriculteurs et les avons incités à agir. Mais, nous déplorons de nouveau des accidents qui ne devraient pas arriver, p. ex. un accident mortel avec une désileuse. J'aimerais que les messages de prévention atteignent mieux les agriculteurs.

Les accidents d'enfants constituent un thème douloureux. Plusieurs accidents se sont produits parce que les parents avaient surestimé la capacité des enfants à conduire un véhicule agricole. D'autres accidents graves ou mortels sont surve-

**Sécurité en cinq points**

La campagne pour plus de sécurité dans la forêt privée et paysanne **à l'instar des pros** s'oriente sur les cinq points principaux suivants:

1. la formation de base et continue
2. les équipements de protection individuelle
3. des machines et appareils sûrs
4. des moyens auxiliaires corrects
5. une bonne organisation du travail

Dans le sens des points 2 et 4, le SPAA propose un assortiment de matériel qui facilite et sécurise le travail en forêt.

huis à des personnes roulant avec des jeunes passagers dans la benne portée trois-points.

*Avez-vous une vision pour 2015 ou pour l'avenir plus lointain ?*

Oui, j'ai encore beaucoup d'idées, mais toutes ne peuvent pas être concrétisées. L'une d'entre-elles serait de proposer un « service à domicile ». Nous visiterions les exploitations avec un fourgon, pour montrer l'EPI, conseiller et assurer le service des appareils. Actuellement, nous ne prenons qu'une photo statique lorsque nous effectuons des contrôles d'exploitations. Nous pourrions aussi accompagner les agriculteurs pendant un jour au moins et les rendre attentifs à leurs erreurs de comportement et aux défauts techniques. Nous le ferions aussi pour les travaux forestiers. Lorsqu'une tronçonneuse hurle, on doit analyser la situation sur place. Un

**Le classeur « Prévention des accidents agricoles » devrait être présent sur chaque exploitation.**

important travail reste à faire, bien que nous nous mobilisons déjà beaucoup pour le trafic routier agricole, notamment en donnant des informations via le calendrier et les brochures,

Au nom de *Technique Agricole*, j'aime-rais vous remercier, Monsieur Burgherr, pour cette interview. Les accidents ne sont pas simplement le fait du hasard, ils ont des causes bien précises. Un merci cordial à tous les collaboratrices et collaborateurs du SPAA pour leurs efforts constants en faveur de la prévention agricole.

**Chacun doit être un « pro » dans ce qu'il fait.**

dangers et la sécurité au travail. Ces connaissances peuvent être acquises dans un cours ou avec des collègues compétents. La campagne d'information « Sécurité dans la forêt privée » est soutenue conjointement par l'OFEV, la Suva, l'EFS, le bpa et le SPAA et financée par l'OFEV.

*Qu'est, selon vous, une formation minimale ?*

Un point important de cette campagne est de faciliter l'accès des cours dans le domaine forestier. C'est pourquoi l'adresse Internet suivante a été activée:

[www.COURSBUCHERONS.CH](http://www.COURSBUCHERONS.CH)

Les personnes intéressées peuvent directement s'y inscrire aux formations de base et continues que les entreprises formatrices proposent à portée de chacun. Le groupe de travail a défini une formation minimale de sécurité d'au moins dix jours. Les cinq premiers sont consacrés à l'étude de la tronçonneuse, des dispositions fondamentales de sécurité et de l'abattage d'arbres faciles et droits. Lors